

République Française

Mairie LE LANDREAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira

Le **MARDI 23 SEPTEMBRE 2025** à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

1. Plan Communal de Sauvegarde - convention sécurité civile
2. CCSL - convention Cep Party - avenant
3. CCSL - CLECT
4. Adhésion e-collectivité - approbation des statuts
5. Adhésion e-collectivité - désignation d'un représentant
6. Rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles - avenants
7. Budget Général - Admission en non-valeur
8. Redevance d'Occupation du Domaine Public communal 2025
9. Personnel municipal - maintien régime indemnitaire des agents en congés maladie
10. Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil
11. Comptes rendus des Commissions